

**DEPARTEMENT
DES LANDES**

PETR de la Haute Lande

**Nombre de membres
du Comité Syndical**

En exercice	22
Présents	20
Titulaires	18
Suppléants	2
Pouvoirs	2

Votants	20
----------------	-----------

Date de la convocation :
12/05/2026

N° 6_2026_1805

Objet : Désignation
représentant
« prévention santé et
sécurité au travail »

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter du jour de sa transmission au Représentant de l'Etat. Il est chargé d'assurer l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

EXTRAIT DU REGISTRE

Pôle Haute Lande

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 040-200061133-20260518-6_2026_1805-DE



L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de mai, le Comité Syndical, étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Dominique COUTIERE.

Présents : Roxanne OLIVIER, Frédéric PRADERE, Paul CARRERE, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Isabelle CANTERGREL, Yannick VILLATORO, Jean-Pierre POMIES, Christian NAVARRET, Philippe SARTRE, Dominique COUTIERE, Raymonde PIEDANNA, Vincent GELLEY, Bernard GRIHON, Yann BOUFFIN, Pierre LASTERRA, Jacques TRISMANS, Fabrice STORIOLO, Didier PRESSARD

Pouvoirs : Moniques DUVIGNAU à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Christine DUVERGER à Raymonde PIEDANNA ;

Secrétaire de séance : Yannick VILLATORO

Suite au renouvellement des membres du PETR Haute Lande et conformément à de la convention signée le 7/04/2023 avec le Centre de Gestion des Landes relative à la démarche « Prévention Santé, Sécurité au travail », il convient de désigner un élu référent pour suivre ce dossier.

Après appel à candidature, une seule candidature est déposée : Mme Raymonde PIEDANNA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que suite au renouvellement des membres du PETR HL, il y a lieu de désigner un nouvel élu référent pour la démarche « Prévention Santé, Sécurité au travail » du CDG40,

Considérant la candidature unique déposée ,

Le Comité Syndical

PREND ACTE

De la désignation de Mme Raymonde PIEDANNA élue référente au CDG 40 pour la « Prévention Santé, Sécurité au travail », dans les conditions ci-dessus exposées.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme.

Le Président – Dominique COUTIERE